



l'Etrier société hippique de Genève organise

UN COMBINE SKI-JUMPING PAR EQUIPE

Les samedi 2 et dimanche 3 mars 2013



Un skieur, un cavalier, un cavalier-skieur = une équipe

Le niveau des concurrents est libre, vous pouvez participer avec un amateur éclairé et / ou un champion



Slalom géant en 1 manche, le 2 mars à Morzine (après-midi)
Parcours indoor 70 à 100 cm, le 3 mars à la Pallanterie (matin)

Classement par équipe

Distribution des prix et fondue dimanche vers 13h.00

Pour vivre ces journées de sport avec vos amis cavaliers et skieurs, inscrivez-vous vite !

Délai d'inscription : 15 février 2013

**formulaire et règlement sur www.etrier-ge.ch
ou en écrivant à info@etrier-ge.ch**

Règlement, formulaire d'inscription, listes de départ, horaires sur www.etrier-ge.ch



l'Etrier société hippique de Genève organise

UN COMBINE SKI-JUMPING PAR EQUIPE

Les samedi 2 et dimanche 3 mars 2013

Manifestation ouverte aux personnes membres de l'Etrier et invitées, à toutes les catégories de cavaliers, de chevaux et de poneys.

Equipes composées de 3 participants, soit 1 skieur, 1 skieur-cavalier, 1 cavalier. Le skieur, le skieur-cavalier et le cavalier ne peuvent concourir que dans une seule équipe.

Ski – samedi 2 mars -14h.00 Pointe de Nyon, piste des Raverettes, station de Morzine slalom géant, 1 manche chronométrée. Le skieur et le skieur-cavalier participent au slalom.

Saut – dimanche 3 mars – 10h.30 Manège de la Pallanterie, 233 route de la Capite, 1222 Vésenaz parcours indoor 70 à 100 cm selon niveau, barème C. Le cavalier et le skieur-cavalier participent à l'épreuve de saut.

Classement par équipe et par discipline. Le classement par équipe résulte de l'addition des rangs obtenus par chaque membre de l'équipe (ex : skieur 3^{ème} au ski, skieur-cavalier : 7^{ème} au ski et 3^{ème} au saut, cavalier : 2^{ème} au saut => total équipe 15 points). L'équipe qui totalise le moins de points gagne.

Règlement spécial en annexe et sur www.etrier-ge.ch

Prix uniquement en nature. La distribution aura lieu dimanche 3 mars à l'issue de l'épreuve de saut, au manège de la Pallanterie. Une fondue sera ensuite organisée au restaurant du Manège.

Finance d'inscription : 78 CHF par équipe à payer sur le CCP de l'Etrier 12-5487-9 avant le 26 février 2013. L'abonnement de ski est à la charge des skieurs (40 € adulte / 30€ enfant), de même que le transport vers la station de ski.

Fondue – dimanche 3 mars – 13h.00 env. à l'issue de la distribution des prix restaurant du Manège de la Pallanterie. La fondue est à payer sur place. Le vin blanc est offert.

Contacts : Anne Southam Aulas +41 79 239 80 54 - info@etrier-ge.ch - Etrier et saut

Patrick Künzler +41 79 416 35 52 – patrickkunzler@bluewin.ch - sponsors et saut

Caroline Donzé +41 79 459 23 86 – donze.caroline@bluewin.ch - prix et calculs

Mélanie Monney +41 79 699 79 69 – melanie@hepgroup.ch - trésorière

Didier Aulas + 41 79 213 36 63 – ddraulas@gmail.com - ski et saut

Katrin Benninghoff Besençon +41 79 658 38 32 katrin.benninghoff@swissonline.ch
contact manège et ski

Délai d'inscription : 15 février 2013, formulaire à demander à info@etrier-ge.ch



REGLEMENT

COMBINE SKI-JUMPING PAR EQUIPE

1. BUT

Le Combiné Ski-Jumping par équipe a pour but de permettre à des concurrents membres et non membres de l'Etrier de se mesurer lors d'épreuves dans deux disciplines sportives : le ski et l'équitation de saut d'obstacles.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les cavaliers doivent être titulaires d'un brevet d'équitation ou du Galop 4, au moins
- Un cheval peut concourir deux fois au maximum, que ce soit pour la même équipe ou non
- Les cavaliers sont équipés d'un casque
- Le cavalier, comme le skieur ou le skieur-cavalier, ne peut concourir que dans une seule équipe
- Les skieurs doivent avoir un niveau suffisant pour participer à un slalom géant sans prendre de risque ou en faire prendre aux autres skieurs
- Les skieurs sont équipés d'un casque

3. EQUIPES

Chaque équipe est composée de 3 personnes : **un cavalier, un skieur-cavalier et un skieur**. Le skieur-cavalier participe, pour son équipe, au slalom géant comme au parcours de saut d'obstacles.

Chaque équipe est représentée par un Capitaine. C'est à celui-ci que seront communiquées les listes de départ ou toute autre information concernant le Combiné Ski-Jumping.

4. EPREUVE DE SKI

L'épreuve de ski se déroule en une manche, avec un slalom géant jugé au chronomètre.

Elle a lieu à Morzine, Pointe de Nyon piste des Raverettes, 1^{er} départ à 14h.00. le rendez-vous pour la distribution des dossards sera communiqué au Capitaine d'équipe en temps voulu.

Elle se déroulera par n'importe quel temps.

L'ordre des départs de l'épreuve de ski sera fixé par l'organisateur.

Le skieur et le skieur-cavalier participent au slalom géant. Leurs deux classements sont comptés.

Les skieurs sont responsables de l'achat de leurs abonnements de ski, sur place.

5. EPREUVE DE SAUT

L'épreuve de saut a lieu indoor, au Manège de la Pallanterie, Vézenaz.

Elle est jugée au barème C (au chronomètre).

Les poneys passeront en début ou en fin d'épreuve, afin d'ajuster les distances.

Elle se déroulera par n'importe quel temps (installations couvertes).

Si le paddock d'entraînement s'avère impraticable, un saut d'essai sera autorisé avant le parcours.

6. CLASSEMENT

Chaque concurrent reçoit un nombre de point correspondant à sa place dans le classement de l'épreuve de ski, respectivement de saut ; le gagnant se voit attribuer 1 point, le deuxième 2 points, le troisième 3 points et ainsi de suite.

Les points du skieur, du skieur-cavalier (slalom et saut d'obstacles) et du cavalier sont totalisés.

L'équipe qui gagne totalise le nombre minimum de points.

Afin de ne pas disqualifier son équipe, un concurrent éliminé obtient cinq points de plus que le dernier concurrent ayant pris le départ dans cette épreuve.

Si l'un des concurrents d'une équipe ne se présente pas au départ, le jury déterminera comment ce désistement sera comptabilisé.

7. PRIX DISTRIBUTION

Les prix sont exclusivement en nature (coupes, souvenirs).

La distribution des prix aura lieu à l'issue de l'épreuve de saut, au Manège de la Pallanterie, dimanche 3 mars, vers 13h.00.

Les participants sont classés par équipe.

Un classement individuel ski / saut / ski-saut est également prévu.

8. FINANCE D'INSCRIPTION - DELAI

La finance d'inscription est de 78 CHF par équipe.

Elle ne comprend pas l'abonnement de ski, ni le transport vers la station de Morzine, piste des Raverettes.

La fondue, proposée dimanche en fin de journée, est à régler sur place, au restaurant du Manège de la Pallanterie. L'Etrier offre le vin blanc.

Date limite d'inscription : 15 février 2013. Délai de paiement : 26 février 2013

9. RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'Etrier ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout accident, dommage ou litige survenu durant cette manifestation amicale.

Les participants et leurs accompagnants doivent tout mettre en œuvre afin d'assurer la sécurité de chacun et des enfants en particulier. Ils doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter des accidents ou dommages, notamment lors des épreuves qui se déroulent avec poneys et chevaux.